

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 7 avril 2014, à 20 h.

Présences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil  
MM Marcel Caron  
Fernand Filion  
Allan Fortier

Absences :

M<sup>me</sup> Carolle Hamel  
M. Gino Cameron

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Marthe Robineau, secrétaire et agente de bureau, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 071-14**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et ajouts suivants :

Ajouter les points suivants au Varia :

- Autorisation de signature pour les Services financiers Accès-D de la Caisse Desjardins;
- Autorisation pour l'émission d'un permis de lotissement;
- Demande de la corporation « *Les Loisirs de Palmarolle Inc* » pour l'emprunt des chaises de la salle du Centre municipal;
- Le varia demeure ouvert ;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014;
  3. Dépôt de rapports et de documents;
  4. Dépôt de la correspondance;
  5. Demandes et autorisations;
- 5.1. Demande d'appui de l'Association canadienne pour la santé mentale réseau Québec, pour proclamer la semaine du 5 au 11 mai,

- Semaine de la santé mentale;
- 5.2. Demande d'appui de la FQM pour la signature d'une entente de partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et les municipalités;
  - 5.3. Demande du Cercle des Fermières pour la commandite de la salle municipale;
  - 5.4. Demande de l'École Dagenais pour commandite de la grande salle municipale;
  6. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
  7. Rapport des membres du conseil;
  8. Parole au public;
  9. Travaux publics et voirie;
    - 9.1. Dates pour la collecte des encombrants pour 2014;
  10. Urbanisme;
    - 10.1. Demande d'acquisition pour une partie d'un ancien chemin appartenant à la municipalité;
    - 10.2. Demande d'acquisition de parties de terrains des lots 27-PTIE et 28-1-PTIE;
    - 10.3. Demande d'approbation pour l'obtention d'une servitude de passage sur le lot 29-P Bloc 5;
    - 10.4. Réclamation pour dommages à un terrain privé lors des travaux du nouveau développement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Rues Est;
  11. Dossier administratif;
    - 11.1. Autorisation de signature pour les REER;
    - 11.2. Autorisation de signature pour la nouvelle Convention de la Caisse Desjardins;
    - 11.3. Nomination d'un représentant du Transport public adapté du Secteur Sud;
    - 11.4. Adhésion annuelle à la COMBEQ;
    - 11.5. Employés;
      - 11.5.1. Autorisation d'embauche d'un directeur général intérimaire temporaire;
      - 11.5.2. Autorisation d'embauche d'un inspecteur municipal et technicien en eau portable / eaux usées;
      - 11.5.3. Autorisation d'embauche d'un employé journalier au garage;
    - 11.6. Avis de motion et adoption de règlement;
      - 11.6.1. Adoption du règlement n° 280 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*;
      - 11.6.2. Avis de motion pour règlement d'emprunt pour l'achat d'une camionnette pour le garage ainsi qu'un camion 10 roues;
  12. Varia;

- 12.1. Autorisation d'accès aux services pour les Services financiers Accès-D de la Caisse Desjardins;
- 12.2. Autorisation pour l'émission d'un permis de lotissement;
- 12.3. Demande des Loisirs de Palmarolle Inc pour l'emprunt des chaises de la salle du Centre municipal;
13. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 072-14**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 présenté par la directrice générale intérimaire, Jennifer Boudreau, soit accepté tel que présenté, avec les corrections des erreurs de frappe et des fautes d'orthographe identifiées seulement.

**DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

**Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest**

Mme Nicole Bernard, directrice de service du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest, nous transmet le rapport des états financiers audités 2013, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 et les états des résultats, l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie. Le document relié de 12 pages est disponible pour consultation.

**MRC – Tonnage pour l'année 2013**

La MRC nous informe du tonnage total de la municipalité de Palmarolle via la collecte municipale. Ces données serviront à compléter le portail de Recyc-Québec.

**Citoyen**

Note d'un citoyen qui a été jointe à son paiement de taxes. Le citoyen a demandé à ce que cette note soit divulguée au conseil municipal afin de leur indiquer son mécontentement par rapport au coût des taxes municipales. Ce dernier a aussi indiqué qu'il mettra sa maison à vendre sous peu et qu'il déménagera en Outaouais, là où il paiera le même montant en taxes pour une maison dans une grande ville comme Gatineau.

**PME-INTER**

Réception du versement de vingt-huit mille six cent vingt-cinq dollars (28 625 \$) relativement au dossier de la servitude en faveur d'Hydro-Québec. Tous les documents relatifs au dossier y sont joints.

**Lettre de démission d'un employé**

Démission de M. Jean-Gabriel Grenier au poste permanent de technicien en eau potable / eaux usées ainsi qu'au poste d'inspecteur municipal / officier en bâtiment intérimaire. M. Grenier conservera cependant son poste à temps partiel, les fins de semaine, afin d'accompagner la municipalité, le temps de trouver un remplaçant avec les mêmes certifications, pour le poste de technicien en eau potable / eaux usées.

## **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

### **Club nautique Lac Abitibi**

Avis de convocation pour l'Assemblée générale annuelle du Club Nautique Lac Abitibi. En plus d'offrir une occasion privilégiée de discuter des interventions réalisées, l'assemblée générale annuelle permet également aux membres de procéder à l'élection des candidats au conseil d'administration.

### **MMQ – Formation en gestion des risques 2014**

Formations offertes à Rouyn-Noranda le 7 mai 2014, demandant une confirmation d'inscription aux intéressés, avant le 30 avril prochain. Les formations sont gratuites. L'information sera transmise à M. Gino Cameron, pompier volontaire et absent lors de cette assemblée, ainsi qu'à M. Réal Asselin, chef de la brigade des pompiers de Palmarolle.

### **MMQ – Assemblée générale annuelle**

La Mutuelle des municipalités du Québec invite ses membres à la 12<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires qui se tiendra à Québec le vendredi 2 mai prochain. Est joint à l'invitation le procès-verbal de la 11<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle ainsi qu'un formulaire de mise en candidature pour l'élection des administrateurs qui devra leur être transmis au plus tard le 14 avril 2014.

### **Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – L'infolettre Actif en bref**

L'infolettre du mois de mars 2014 donne un compte-rendu de différents sujets et événements qui se sont déroulés en mars dernier et traite aussi des événements à venir dans les prochains mois.

### **École Nationale des Pompiers**

État de situation sur la reconnaissance des acquis / Clause grand-père. Une autre étape a été ajoutée dans le dossier, pour valider les outils d'évaluation, le processus complet a été fait avec la Ville de Prévost. Cet exercice a permis de conclure que les outils étaient en tous points conformes aux attentes.

### **NPD – Lettre de remerciements**

Madame la députée Christine Moore nous remercie de lui avoir fait parvenir la résolution de la municipalité concernant notre appui à son projet d'examen et d'amélioration du *Protocole du service postal canadien*.

### **MAMROT – Prix du Mérite municipal**

La directrice des communications du MAMROT, M<sup>me</sup> Stéphanie Jourdain, nous informe que la date limite pour soumettre une candidature à l'un des prix Mérite municipal 2014 est le 9 mai. Plusieurs catégories peuvent être suggérées telles que « Citoyen », « Relève municipale », « Organisme à but non lucratif » et « Municipalité et développement durable ». Le formulaire de mise en candidature est disponible sur le site web de la Semaine de la municipalité.

### **SADC d'Abitibi-Ouest**

Invitation de la SADC pour assister à conférence de la Filière biomasse en Abitibi-Ouest, qui se tiendra le jeudi 24 avril au Villa mon Repos à La Sarre, de 8 h 30 à 15 h. Le coût est de 25 \$ payable sur place, ceci inclut le dîner.

Les communiqués du mois non élaborés à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

**Résolution n° 073-14**

**Association canadienne pour la santé mentale réseau Québec – Semaine de la santé mentale du 5 au 11 mai 2014**

**Considérant que**

la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan « *Prendre une pause, c'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

**Considérant que**

les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant que**

le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**Considérant qu'**

il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;**
- **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**Par conséquent,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que Monsieur Marcel Caron, maire de Palmarolle, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 ***Semaine de la santé mentale*** dans la municipalité de Palmarolle et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

**Résolution n° 074-14**

**Signature d'une entente de partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et les municipalités**

**Considérant que**

l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**Considérant que**

cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement

	et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;
<b>Considérant qu'</b>	en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;
<b>Considérant qu'</b>	en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;
<b>Considérant que</b>	pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;
<b>Considérant que</b>	de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;
<b>Considérant</b>	le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;
<b>Considérant que</b>	le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;
Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;	
<b>De demander</b>	au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;
<b>De transmettre</b>	copie de la résolution aux personnes suivantes : Monsieur Philippe Couillard, chef du Parti Libéral et premier ministre du Québec, Monsieur Stéphane Bédard, chef intérimaire du Parti Québécois et chef de l'opposition officielle, Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances, Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

**Résolution n° 075-14**

**Attendu que**

**Cercle des Fermières – Demande de commandite de la salle municipale**

le Cercle des Fermières de Palmarolle tiendra son

congrès annuel le 8 mai 2014 et célébrera aussi son 80<sup>e</sup> anniversaire d'existence le 25 mai 2014 et pour les deux occasions la grande salle du Centre municipal a été réservée et un dîner y sera servi à un grand nombre de personnes ;

**Considérant que** la préparation de ces dîners ne pourra être faite dans la matinée précédent ceux-ci, compte tenu de tous les autres préparatifs pour ces deux événements, tel que décorer la salle et monter les tables.

**Considérant que** débuter la préparation des repas le matin même serait trop exigeant et serait grandement facilité en débutant la veille, en ayant accès à la salle pour cette demi-journée ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'accès à la grande salle municipale gratuitement au Cercle des Fermières pour la demi-journée précédant chacun des deux événements, soit, le 7 mai et le 24 mai, en après-midi ou en soirée.

**Résolution n° 076-14**

**École Dagenais : « Journée cabane à sucre » – Demande de commandite de la salle municipale**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte de commanditer l'École Dagenais dans le cadre de leur événement « Journée cabane à sucre » pour les enfants fréquentant le Service de garde des écoles de Bellefeuille, du Maillon, du Royal Roussillon et Dagenais (120 élèves et 10 éducatrices), et ce, toute la journée le 17 avril 2014, par le prêt de la grande salle du Centre Municipal.

**Résolution n° 077-14**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 mars 2014**

**Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**Considérant** que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds

*de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 31 mars 2014, présentés par la technicienne comptable, Marie-Pier Jolicoeur, soient acceptés tels que présentés :

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer**

COMPTES NON PAYÉS au 28 février 2014	<b>246 371.20 \$</b>
<i>Moins</i> : Paiements autorisés réellement payés le 3 mars 2014	<u>104 376.97\$</u>
Balance des comptes du 28 février 2014 à payer dans le futur	<b><u>141 994.23 \$</u></b>
<i>Plus</i> : Factures à payer comptabilisées en mars 2014	101 201.04 \$
<i>Plus</i> : Subvention Loisirs à payer pour février 2014	7 000.00 \$
<i>Moins</i> : Paiements de factures de mars dues en mars	<u>27 870.03 \$</u>
Comptes à payer au 31 mars 2014	<b><u>222 325.24 \$</u></b>
<i>Moins</i> : Montant à autoriser pour paiement au 7 avril 2014	<u>104 498.62 \$</u>
Solde du 31 mars 2014 NON PAYÉ	<b><u>117 826.62 \$</u></b>

**Salaires et rémunération versés en mars 2014**

Rémunération des élus	1 311.50 \$
Rémunération des pompiers	1 063.36 \$
Salaires des employés	<u>13 610.13 \$</u>
<b>Total des salaires</b>	<b>15 984.99 \$</b>

**Factures payées en mars 2014 devant être approuvées au conseil municipal du 7 avril 2014**

Agence de revenu du Canada	2 369.02 \$
Bell Mobilité	129.81 \$
Hydro-Québec	10 514.90 \$
Fiducie Desjardins	678.00 \$
Revenu Québec	5 543.44 \$
Commandite Tournoi Bantam	200.00 \$
Télébec	<u>645.26 \$</u>
<b>Total</b>	<b>19 402.43 \$</b>

**Remboursements de règlements d'emprunts en mars 2014**

**Prêt 1 – Règlement 197 – 269 – Caisse Desjardins de l’Abitibi-Ouest**  
25 mars 2014      Intérêts :      ±4 553.27\$  
                            Total :      **4 553.27\$**

**Règlement 185 – 212 – 248 – 249 – Banque Nationale**

17 mars 2014      Intérêts :      3 673.25 \$  
                            Total :      **3 673.25\$**

**Règlement 237 – 238 – Banque Nationale**

17 mars 2014      Intérêts :      4 116.35\$  
                            Total :      **4 116.35\$**

**RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

**PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

**Résolution n° 078-14**

**Collecte des encombrants pour 2014**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal décrète que la date de la collecte des encombrants se déroulera à compter du lundi 26 mai 2014 jusqu'au vendredi 30 mai 2014 inclusivement. La collecte s'effectuera en débutant aux rangs 4 et 5 Est et Ouest pour se poursuivre vers le Nord et se terminer aux rangs 10-1 Est et Ouest. Le passage dans le village devrait s'effectuer vers le milieu de la semaine, soit le mercredi 28 mai. Un publipostage sera envoyé à tous les résidents de la municipalité ainsi qu'une annonce dans le Journal Le Pont et sur le site internet de la municipalité, pour informer les citoyens des dates de la collecte.

**Résolution n° 079-14**

**Demande d'acquisition d'une partie d'un ancien chemin appartenant à la municipalité**

**Attendu que** que la partie de terrain identifiée comme étant un ancien chemin appartenant à la municipalité de Palmarolle, située sur le lot 31A-P, faisant 74 pi. de long sur 13 pi. de large, pour une superficie de 962 pi<sup>2</sup> ;

**Attendu que** comme stipulé dans la *Loi sur la voirie, article 52* : depuis le 1<sup>er</sup> avril 1993, les chemins de colonisation qui ne sont entretenus ni par le ministre ni par une municipalité ne sont plus des chemins de colonisation;

**Attendu que** comme stipulé dans la *Loi sur la voirie, article 52* : s'ils ne sont que tracés ou projetés ou s'ils ne sont pas utilisés, le terrain prévu pour un tel chemin revient de droit au terrain duquel il a été détaché et il est à la charge du propriétaire de ce terrain;

**Considérant que** la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest recommande à la Municipalité de Palmarolle de procéder à une cession de terrain officielle;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que la municipalité de Palmarolle accepte de céder officiellement la parcelle de terrain susmentionnée, à M. Ghislain Lemieux, propriétaire actuel du lot 31A-P au cadastre du Canton Palmarolle.

**À 21 h 20, M. Marcel Caron se retire de la table du Conseil, pour les décisions concernant les points 10.2 et 10.3 de l'ordre du jour.**

**Résolution n° 080-14**

**Demande d'acquisition d'une partie de terrains des lots 27-P et 28-1-P**

**Attendu que** le terrain lot 27-P appartenant à la municipalité est déjà occupé en partie par une remise appartenant à *Quincaillerie Palmarolle*, sur une profondeur de 2,30 m.;

**Attendu que** le terrain lot 28-1-P appartenant à la municipalité est présentement vacant et inutilisé par la municipalité et occasionnellement utilisé par *Quincaillerie Palmarolle*;

**Attendu que** *Quincaillerie Palmarolle* désire uniformiser la superficie de son terrain par l'acquisition de ces deux parties de lots;

**En Conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte de vendre lesdits lots, comme recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme. Le prix de vente sera déterminé à une séance de travail ultérieure des membres du conseil municipal, basé sur le prix de fonds de terrain déterminé par la MRC, et aux conditions suivantes :

- Si il y a une clôture érigée sur le lot 28-1-P situé sur le coin de la rue, cette dernière de devra en aucun cas obstruer le champ de vision des automobilistes et respecter le code de la sécurité routière;
- Le demandeur ne devra en aucun cas disposer de sa neige (habituellement poussée sur ce coin de rue), sur le terrain du Parc situé en face. Il devra disposer de sa neige autrement.

**Résolution n° 081-14**

**Demande d'approbation pour l'obtention d'une servitude de passage**

**Attendu que** suite à la réforme cadastrale, la toiture du garage, propriété de *Quincaillerie Palmarolle*, situé dans le coin Nord-Est longeant la ruelle, a des dépassements de toits mineurs de 0.36m (Nord) et 0.35m (Sud);

**Attendu qu'** un acte de servitude se doit être autorisé par la

municipalité et doit être conclu par contrat notarié, à la demande du requérant et à ses frais;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte d'autoriser une servitude de passage pour la ruelle située sur le lot 29-P du Bloc 5, appartenant à la municipalité, comme recommandé par l'arpenteur géomètre Patrick Descarreaux dans le dossier 50-186C aux minutes 5943, concernant le dépassement du toit du garage de 0,36m côté Nord et de 0,35m côté Sud. Comme stipulé par le demandeur, la remise qui est en partie dans la ruelle sera déplacée au dégel, dès que la température le permettra.

**À 21 h 29 M. Marcel Caron revient à la table du Conseil.**

**Résolution n° 082-14**

**Réclamation pour dommages à un terrain privé lors de travaux municipaux**

**Attendu que**

la firme d'ingénieur et l'entrepreneur Ysys ont été dans l'obligation d'enlever certains arbres qui se trouvaient en partie dans l'emprise de la rue et en partie sur un terrain privé, lors des travaux de construction du prolongement de la 2<sup>e</sup> Rue et du développement de la 3<sup>e</sup> Rue;

**Attendu que**

suite à une rencontre avec le directeur général de la municipalité, M. Gaétan Côté, et le propriétaire du terrain, M. Alain Chartier, il a été convenu entre les deux parties que le terrain serait remis en état à la fin des travaux ;

**Considérant que**

l'entrepreneur Ysys a signé une entente avec le propriétaire du terrain, lui accordant de remplacer la haie en entier, qui a dû être enlevé lors des travaux ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte de remettre le reste du terrain du 239, 1<sup>re</sup> Rue Est, dans le même état dans lequel il se trouvait avant les travaux, comme entendu avec la direction à l'automne 2013, mais que la date butoir du 31 mai demandée par M. Chartier pour l'exécution des travaux, devra être prolongée au 15 juin étant donné qu'il est impossible de prévoir les conditions météorologiques qui pourraient survenir et contrer les travaux. Nous devons tenir compte également que les employés de la municipalité ne seront pas disponibles dans la semaine du 26 au 30 mai lors de la collecte des encombrants.

**Résolution n° 083-14**

**REER collectifs – Autorisations de signature de documents**

**Attendu que** l'employeur doit autoriser le retrait ou le transfert des sommes accumulées dans le REER collectif du Regroupement des municipalités d'Abitibi-Ouest;

**Attendu qu'** une demande peut être faite lorsqu'un employé n'est plus à l'emploi de la municipalité;

**Attendu que** Madame Jennifer Boudreau était la seule personne autorisée à signer tous les documents concernant la gestion du REER collectif et qu'elle est actuellement en congé maternité;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la technicienne comptable, Madame Marie-Pier Jolicoeur, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour traiter directement ces demandes et à faire les transactions nécessaires au nom de la municipalité de Palmarolle concernant le REER collectif ;

Que le conseil municipal autorise également toutes les demandes de transfert ou de retrait des sommes accumulées dans le REER collectif de tous les employés qui ne sont plus à l'emploi de la municipalité. Et par conséquent, il est de plus résolu que le conseil municipal autorise la technicienne comptable, Madame Marie-Pier Jolicoeur, à signer tous les documents nécessaires pour traiter directement ces demandes.

**Résolution n° 084-14**

**Convention du Service de perception des comptes de la Caisse Desjardins – Autorisation de signature de documents**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal mandate Monsieur Marcel Caron, maire, ainsi que Madame Louisa Gobeil, mairesse suppléante, pour signer les documents nécessaires à la nouvelle convention du Service de perception des comptes et à y apporter les modifications nécessaires concernant les coordonnées et le nom de la personne ressource.

**Résolution n° 085-14**

**Transport public adapté secteur Sud – Nomination d'un(e) représentant(e)**

**Attendu que** le mandat du représentant actuel, M. Frédéric Audet sera échu le 24 avril prochain ;

**Attendu qu'** il n'y a eu aucune autre candidature déposée pour assurer le nouveau mandat pour l'année 2014 ;

**Considérant** que M. Audet a manifesté son accord à pouvoir poursuivre ce mandat pour l'année 2014, lors

d'une assemblée tenue le 25 mars dernier;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal mandate M. Frédéric Audet en tant que représentant de la Corporation du Transport public Adapté d'Abitibi-Ouest pour le Secteur Sud, pour l'année 2014.

**Résolution n° 086-14**

**Renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec, pour l'inspecteur municipal et le directeur général pour un montant totalisant cinq cent cinquante et un dollars et quatre-vingt-huit cents (551.88 \$).

**Résolution n° 087-14**

**Embauche d'une directrice générale intérimaire temporaire**

**Attendu que**

la direction intérimaire avait été comblée par la technicienne comptable, Madame Jennifer Boudreau, du 10 décembre 2013 au 12 mars 2014;

**Attendu que**

la directrice générale intérimaire a dû quitter pour son congé maternité le 12 mars dernier ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Annie Duquette au poste de directrice générale intérimaire temporaire pour une période d'environ 10 à 12 mois et entrera en fonction le 8 avril 2014.

**Embauche d'un inspecteur / officier en bâtiment et technicien en eau potable / eaux usées**

Étant donné que nous n'avons pas de candidatures pour pourvoir ce poste, l'embauche d'un inspecteur municipal / officier en bâtiment et technicien en eau potable / eaux usées est reportée à une séance ultérieure.

**Résolution n° 088-14**

**Embauche d'un employé journalier aux travaux publics et voirie**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Alain Fournier au poste

de journalier à temps plein régulier, pour une période de probation de trois (3) mois, aux travaux publics et voirie et que celui-ci entrera en fonction en date du 14 avril 2014. Le salaire de départ sera de 17 \$ de l'heure, majoré à 18 \$ après la période de probation, si celui-ci est embauché permanent.

**Résolution n° 089-14**

**Adoption du règlement 280 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

**Attendu que**

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2013 ;

**Attendu que**

le projet de règlement a été présenté lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 mars 2013 ;

**Attendu que**

le présent règlement abroge le règlement n° 266 sur le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* actuellement en vigueur ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le n° 280, intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ».

**AVIS DE MOTION**

**Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Filion, à l'effet qu'un règlement d'emprunt concernant l'emprunt des sommes nécessaires à l'achat d'une camionnette pour le garage ainsi que d'un camion lourd 10 roues, sera présenté lors d'une séance ultérieure;**

**VARIA**

**Résolution n° 090-14**

**Services Financiers Accès-D de la Caisse Desjardins – Autorisation d'accès aux services**

**Attendu que**

la seule personne autorisée pour les transactions aux Services Financiers Accès-D est M. Gaétan Côté;

**Attendu que**

M. Côté est actuellement en congé maladie indéterminé et sera remplacé à la direction générale, temporairement ;

**Considérant que**

la personne qui effectuera l'intérim de la direction générale devra être en mesure d'accéder aux Services Financiers Accès-D dans le cadre de ses fonctions ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise le remplacement de M. Gaétan Côté, qui était la personne autorisée à accéder aux Services Financiers Accès-D, par Madame Annie Duquette, directrice générale intérimaire afin de pouvoir accéder aux services, et ce, en date du 8 avril 2014 pour une période indéterminée.

**Résolution n° 091-14**

**Autorisation pour l'émission d'un permis de lotissement**

**Attendu que** lors de la séance extraordinaire du 25 novembre 2013 avait accordé le mandat à l'arpenteur Patrick Descarreaux pour effectuer le travail de cadastrage et de piquetage pour les terrains énumérés à la résolution no 290-13;

**Attendu que** les parcelles de terrains doivent former un seul et même cadastre et que la municipalité doit émettre un permis de lotissement à l'arpenteur Patrick Descarreaux afin qu'il puisse émettre un cadastre officiel;

**Considérant qu'** en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 le poste d'inspecteur municipal est vacant et qu'il n'y a personne en ce moment qui soit autorisé à signer quelques permis que ce soit en urbanisme;

**Considérant que** le lot projeté doit être cadastré afin de procéder à la vente de ce dernier et que les plans préliminaires de l'arpenteur ont d'ores et déjà été acceptés par la direction municipale;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal accepte de mandater Monsieur le Maire Marcel Caron et/ou Madame Louisa Gobeil, mairesse suppléante, pour délivrer les permis de lotissement.

**Demande de la corporation « Les Loisirs de Palmarolle Inc » pour l'emprunt des chaises de la salle du Centre municipal**

Considérant que la corporation « *Les Loisirs de Palmarolle Inc* » n'est pas un organisme indépendant, le conseil municipal a statué qu'il n'y avait pas lieu d'adopter une résolution et accepte de prêter les chaises de la salle du Centre municipal, comme demandé, dans le cadre de leur événement « *Vins & Fromages* » qui se déroulera à l'aréna le samedi 26 avril prochain. Le coordonnateur des Loisirs, M. Michel Côté, s'engage à faire transporter les chaises et à les rapporter le lundi suivant (28 avril), et que ce prêt sera effectif uniquement si la salle n'est pas louée entre-temps.

**Résolution n° 092-14**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 21 heures et 45 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Marthe Robineau  
Secrétaire, agente de bureau